

Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'association ClubTPE

Le jeudi 20 octobre 2011 à 8heures30, les fondateurs de l'association ClubTPE se sont réunis en assemblée générale constitutive à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Richard GOLDKRANZ en qualité de président de séance et Frank BERSAUTER en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- présentation de l'objet de l'association;
- nom et siège de l'association;
- mise au point des statuts;
- montant de la cotisation;
- élection des premiers dirigeants;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication.

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

Débat sur les motifs du projet de création de l'association: désengagement de la CCIT54, en tant que porteur direct du ClubTPE, mais appui et soutien de cette dernière dans le cadre de sa nouvelle politique d'accompagnement et de soutien des réseaux d'entreprises- Mise en place d'une convention de partenariat entre la CCIT54 et le ClubTPE.

La création de l'association a pour objectif de permettre au ClubTPE de perdurer et d'avoir une réelle visibilité et légitimité parmi les réseaux présents en Meurthe-et-Moselle.

Débat sur le montant de la cotisation: celle-ci doit couvrir à minima les frais de fonctionnement de l'association, tels que l'assurance responsabilité civile, les frais de gestion du compte bancaire de l'association... voire les éventuelles prises en charge d'honoraires d'intervenants/experts extérieurs.

Débat sur les majorités à adopter dans les articles des Statuts concernant l'adoption des résolutions lors des assemblées générales.

Débat sur le contenu et format des rencontres de l'association: réserver des temps d'échanges, de partage entre les membres du ClubTPE, privilégier l'expertise interne...

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix:

1ère délibération

L'assemblée générale valide le nom: Association ClubTPE, et approuve la proposition de domiciliation de l'association à la CCIT54- 53 rue Stanislas- 54042 Nancy Cedex. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération

L'assemblée générale adopte les statuts de l'association avec intégration des modifications notifiées lors des débats. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération

L'assemblée générale approuve le montant de la cotisation annuelle fixé à 30 Euros. Ce montant sera révisé lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du conseil d'administration:

Franck BERSAUTER

Gérant- Société MÉDIALTA
Parc Eiffel-57 square Herzog – 54390 FROUARD

François BRUN

Gérant – Société Est Control
16 avenue du Maréchal Juin – 54000 NANCY

Audrey COUILLARD

Gérante - Société Astucia
29 rue des Alouettes – 54840 VELAIN-EN-HAYE

Richard GOLDKRANZ

Chef d'entreprise- Société HOREGA,
94 rue Edmond Michelet – 54200 TOUL

Jean-Marie IBATA

Gérant-Société IC EXPAND
1085 avenue Raymond Pinchard – 54100 NANCY

Jean-Jacques MICHEL

Directeur Général - Société J²M Organisations et Informatique
Rue Jean-Jaurès - 54550 PONT SAINT VINCENT

Fanny RETOURNARD

Graphiste Free-lance – Société Comme en pixels
9 rue de Nantes – 54180 HEILLECOURT

Arnaud TROLONG

Notaire - Gérant - Société Fiscarmonia
12 rue Raymond Poincaré – 54520 LAXOU

Dominique VOINSON

Chef d'entreprise – Société DV Courtage
15 rue Saint Martin – 54136 BOUXIÈRES-AUX-CHENES

Les membres du conseil acceptent ces fonctions.

Le Conseil d'Administration désigne en son sein les membres du Bureau suivant:

Richard GOLDKRANZ, Président
Franck BERSAUTER, Vice président
Fanny RETOURNARD, Secrétaire
Arnaud TROLONG, Trésorier.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

5ème délibération

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Richard GOLDKRANZ à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10heures30.

Le président de séance

Richard GOLDKRANZ

Le secrétaire de séance

Franck BERSAUTER